

quoi, au printemps de 1896, le Président a soigneusement gardé dans sa poche le rapport des auditeurs! Pourquoi, chaque année, fait-on invariablement payer la redevance annuelle à certains médecins, et oublie-t-on aussi invariablement de collecter les autres? Et combien d'autres questions que l'on pourrait poser.

Que le Bureau ne remplisse pas quelques-uns de ses devoirs les plus simples, tels que la publication du compte-rendu de ses séances, (où sont celles de 1896?) l'établissement d'un registre exact et à date de la profession (voyez celui que vous avez entre les mains).

Que le Bureau ne nous protège pas contre les charlatans, que l'obligation qu'il nous impose de faire la preuve en cas de poursuite est odieuse, etc..... Si cela est faux, pourquoi tous ces Racicot, Tucker, Munyon et Cie? Pourquoi l'envahissement de notre province, chaque année, par des charlatans américains? Pourquoi cette clause incroyable permettant à un médecin de diplômer et licencier à la fois une accoucheuse? Pourquoi des hommes comme Mirault, s'associant un médecin pour se mettre à l'abri? Qua-t-on répondu à cela? Que c'est la faute du lieutenant-gouverneur, des députés, de l'Université McGill, de celui-ci, de celui-là, de tout le monde, mais pas des gouverneurs!

Qu'avons-nous besoin de bibliothèque et de tribunal d'honneur, en face de pareilles lacunes? Si l'on commençait par le commencement?

C'est parce que nous disons tout cela que le *Monsieur* de la *Clinique* nous accuse d'insulter les gouverneurs, comme si nous, les mandataires, nous n'avions pas le droit de discuter les actes de nos représentants salariés? Eh! si ces Messieurs ne tenaient pas dans leurs mains les ficelles électorales, peut-être le prendraient-ils de moins haut. Car, c'est là le principal argument dont on use pour réfuter nos articles; ou nous insulte! Ce n'est pas une réfutation.

Parmi les arguments secondaires dont se sert l'auteur de l'article grossier de la *Clinique*, il y en a un qui donne une idée de la valeur des autres. Nous avons, dit l'auteur, rehaussé le programme des études médicales et perfectionné le contrôle des examens universitaires. Supposons que le fait soit exact. Alors pourquoi le Bureau des Gouverneurs accorde-t-il, après cinq minutes d'examen, la licence à des gens qui n'ont ni brevet, ni diplôme? A quoi sert un beau programme, si l'on peut se dispenser de le suivre?

Autre argument dont s'est servi le *Monsieur* de la *Clinique* dans la *Patrie*. *L'Union Médicale* est appuyée par trois cents médecins; il en reste douze cents pour nous soutenir. Pardon: vous avez fait vos dernières élections avec deux cent trente-deux (232) procurations, pas une de plus. Il est bon de le dire en passant.

Nous ne voulons pas discuter plus longtemps l'article du *Monsieur* de la *Clinique*; notre ami et collaborateur, le Dr Paul, comme cela lui revenait de droit, s'en est chargé. Mais nous prétendons, comme organe d'un corps professionnel organisé, avoir droit de discussion, droit que personne ne peut nous enlever, et dont nous continuerons à nous servir au meilleur de notre connaissance. Si l'on croit que nous avons tort, qu'on nous le prouve. Mais il est inutile d'essayer à nous intimider par des injures, ou en comptant un, deux, trois jusqu'à dix. Nous ne sommes pas de ceux qui ont peur.

---

MOURE.—De l'ouverture large de la caisse et de ses annexes, par le Dr E. J.

MOURE. Octavo-65 pages, Feret et fils, éditeurs, Bordeaux.